

COMMENT RÉAGIR FACE À UNE AVALANCHE ?



Les avalanches naturelles (liées aux conditions météorologiques) et **les avalanches** provoquées par des **activités humaines** (skieurs, randonneurs, alpinistes...) sont des phénomènes très dangereux. Pendant la saison 2023-2024, on a recensé 80 accidents d'avalanches, 128 personnes emportées et 13 décès¹. Que vous habitiez en montagne ou y séjourniez pendant les vacances, voici les bons réflexes à adopter pour protéger vos proches et vos biens.

(1) Bilan de l'Anena, association nationale pour l'Etude de la neige et des Avalanches.

AVANT LA SAISON

Informez-vous auprès de votre mairie

ou des services de l'État pour connaître le niveau d'exposition de votre commune et la réglementation à laquelle est potentiellement soumise votre habitation (Plan de Prévention des Risques - PPR).

Renseignez-vous sur les mesures de protection :

- **temporaires d'interdiction** (accès au domaine skiable, à des routes, etc.), d'évacuation d'immeubles ou de villages selon des plans de secours et d'intervention ou de consignation (lieux de mise en sécurité, etc.) ;
- **permanents** limitant tout départ d'avalanche et leurs effets via la fixation du manteau neigeux (râteliers, claies, filets), l'aménagement du sol (plantations, banquettes, fauchage) ou la répartition de la neige grâce à l'action du vent (barrière de neige, toit-buse, vire-vent).



PRÉPAREZ UN KIT DE SECOURS EN CAS DE CONFINEMENT COMPORTANT :

- des réserves d'eau ;
- des aliments non périssables ;
- des vêtements chauds et des couvertures ;
- une radio et une lampe de poche à piles ;
- vos papiers personnels.



PENDANT LA SAISON

Si vous devez sortir :

- **vérifiez la météo** que vous envisagiez de skier ou de vous promener ;
- **restez sur les sentiers balisés** et privilégiez les chemins arborés : les arbres retiennent mieux la neige ;
- **équipez-vous d'accessoires utiles** telle qu'une balise ARVA (appareil de recherche de victimes d'avalanche) ou un DVA (détecteur de victimes d'avalanche).

DISPOSITIFS OBLIGATOIRES POUR TOUT SPORTIF S'ÉLOIGNANT DES PISTES



- Les **réflecteurs Recco** : portés par les skieurs, ils émettent des fréquences répondant aux détecteurs des secouristes.
- Un **tube Avalung** pour faciliter la respiration en cas d'ensevelissement sous la neige.
- Un **sac ABS airbag gonflable** en cas d'avalanche permettant de rester à la surface.

EN CAS D'ALERTE

- Évacuez ou confinez-vous selon la nature du risque.
- Aidez les personnes âgées et handicapées.
- Maîtrisez votre comportement et celui des autres.
- Écoutez la radio et suivez les consignes.
- Informez vos proches.
- Ne téléphonez pas.

SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UNE AVALANCHE



**Appelez les secours au 112
et repérez bien le dernier point
où vous avez aperçu une victime.**

PENDANT L'AVALANCHE

Si vous êtes pris dans une avalanche :

- ne paniquez pas ;
- essayez de vous rapprocher au maximum du bord de la coulée et de vous retenir à un arbre ;
- si vous avez une balise, enclenchez-la ;
- grandissez-vous par des mouvements de brasse et essayez de rester à la surface de la coulée ;
- si vous êtes immobilisé sous la neige, adoptez une position fœtale et creusez une poche d'air au niveau de votre nez et de votre bouche en attendant les secours.

APRÈS L'AVALANCHE

- Après le passage de l'expert, **faites appel à des professionnels** pour réparer les dégâts.
- Écoutez et suivez les consignes données par la **radio** et les **autorités**.
- Ne téléphonez pas.
- Portez assistance à votre entourage ainsi qu'à vos voisins et **restez à la disposition des secours**.
- **Faites l'inventaire des dégâts** : photographiez les dommages, chiffrez-les, prenez toute mesure utile pour éviter leur aggravation et déclarez, dès que possible, ce sinistre à votre assureur (pour plus de détails, vous pouvez également vous reporter aux conditions générales de votre contrat).

Source : Ministère de la Transition écologique et solidaire

GENERALI VOUS PROPOSE UN SERVICE GRATUIT D'ALERTE MÉTÉOROLOGIQUE : GENERALI PRÉVENTION MÉTÉO



Grâce à ce service, notre équipe d'experts vous conseille sur l'attitude à adopter pour protéger vos proches et vos biens. **Vous recevez une alerte par SMS** si un événement à risque survient à proximité de votre bien. Pour permettre ces alertes et faciliter la gestion des sinistres, nous vous invitons à mettre à jour vos coordonnées dans votre espace client. L'application **Mon Generali - Assurance** vous permet d'être **informé en temps réel sur les risques diagnostiqués** sur le lieu où vous vous trouvez.

Document non contractuel à caractère publicitaire.

Les garanties peuvent donner à exclusions, limitations et franchises. Pour connaître le détail, l'étendue et les conditions de garantie, reportez-vous aux dispositions générales et particulières du contrat. La souscription d'un contrat ou de certaines garanties demeure soumise aux règles d'acceptation des risques de l'assureur.

Generali Iard, Société Anonyme au capital de 94 630 300 euros, 552 062 663 RCS Paris, entreprise régie par le Code des Assurances.
N° d'identification unique ADEME FR232327_03PBRV. Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris.
Société appartenant au Groupe Generali, immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026.